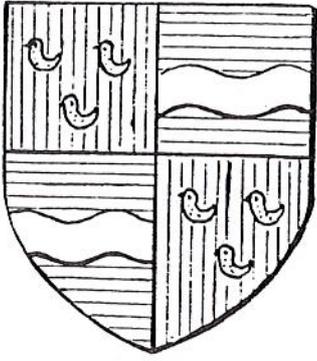


Charraud
Mars. Avril 1989

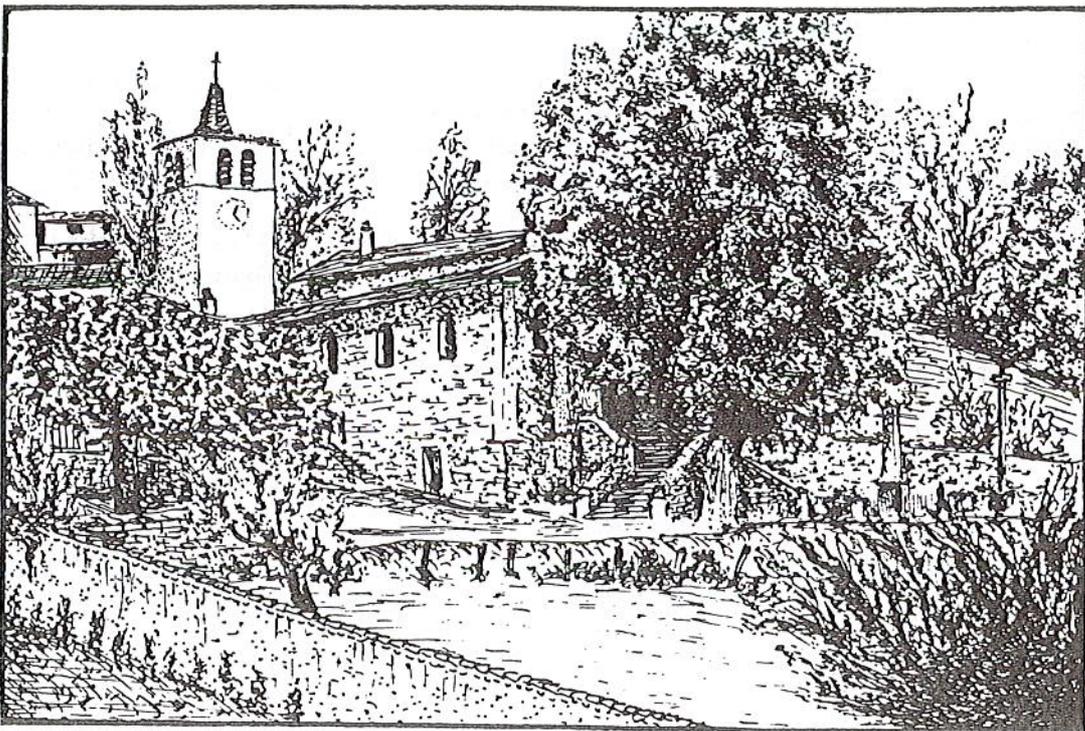


Pollionnay

Bulletin d'informations
municipales et communales

Spécial
Elections Municipales

n.24



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIGNONNAY EN DATE DU
23 JANVIER 1989

Après approbation du Procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- décidé de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque ; l'avant projet ayant reçu un avis favorable du Conseil lors de la réunion précédente.

S'est abstenu : M. PICOTIN,

- examiné le règlement intérieur de la bibliothèque présenté par le Président de la Bibliothèque, celle-ci étant passée en régie directe. Dans l'ensemble, un avis favorable à ce projet de règlement a été donné.

Des délégués du Conseil au sein du Comité de la Bibliothèque ont été désignés :
Mme CHAVAND - M. BLIEM - M. JANIER,

- fixé le montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs non logés par la commune, suivant la circulaire de M. le Préfet du Rhône, soit :

. 865 Fr par mois pour M. le Directeur de l'Ecole,

. 692 Fr par mois pour l'institutrice de l'Ecole Maternelle,

et, ce, avec effet rétroactif au 01 Janvier 1988 ; cette décision n'ayant été signifiée que fin 1988 à la Mairie,

- donné un avis favorable pour l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône, pour les agents employés par la commune,

- approuvé des virements de crédits nécessaires pour la gestion de l'exercice 1988.

Monsieur le Maire fait part qu'un nouveau devis d'extension à des bâtiments communaux concernant la vérification de sécurité des installations électriques a été établi.

Le Conseil donne un avis favorable à cette vérification de sécurité suivant la proposition faite par le Bureau VERITAS.

Monsieur le Maire indique également qu'une étude financière a été faite par l'E.D.F. concernant l'éclairage public de la commune.

L'application du tarif bleu sera consentie par l'EDF, ce qui aura pour effet un gain d'environ 4.000 Fr annuel.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. BARRIOL, Conseiller Général, concernant la mise en place de l'étude de réalisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre de la Charte Intercommunale.

Une réunion d'information auprès des élus de toutes les communes concernées est prévue. Plus amples renseignements seront demandés.

Les électeurs de la commune de POLLIGNONNAY sont informés que le siège du bureau de vote pour les prochaines élections et toutes les élections à venir, est transféré dans la salle des associations du complexe polyvalent, suivant arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 9 août 1988. .
(téléphone 78-48-15-15)

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIONNAY EN DATE DU
22 FÉVRIER 1989

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a, en présence de M. ROULAND, Receveur Municipal, qui a commenté le budget :

- voté le budget primitif de l'exercice 1989 s'élevant à 2.263.030 Fr pour la section de fonctionnement et à 1.264.590 Fr pour la section d'investissement.

S'est abstenu M. PICOTIN.

- examiné et voté les taux des 4 taxes directes. Une majoration de l'ordre de 2,75 % est décidée.

Le taux de la taxe concernant le foncier non bâti ne subira aucune augmentation par rapport à l'an dernier, ce qui apportera une modération de l'impôt pour les propriétaires intéressés.

Les taux fixés pour cette année sont donc de :

- . taxe d'habitation : 6,23 %
- . foncier bâti : 7,80 %
- . foncier non bâti : 40,12 %
- . taxe professionnelle : 9,60 %

Il est rappelé toutefois que la loi de finances pour 1989 a augmenté les bases d'imposition,

- fixé le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise versée au Père SIVIGNON, à la somme de 2.275 Fr pour l'année 1989,

- décidé de régler les droits d'auteurs à l'occasion des fêtes organisées par le Sou des Ecoles ainsi que du bal du 14 Juillet organisé par les sapeurs-pompiers. Ces manifestations étant faites sous l'égide de la Municipalité,

- décidé de régler les frais de géomètre et de notaire consécutifs à la cession de terrain gratuite suite à l'élargissement de la VC 3 de Ponce,

- accepté le contrat d'intervention du bureau VERITAS pour la vérification concernant la sécurité des bâtiments communaux,

- accordé la garantie de la commune pour l'emprunt contracté par la Maison de Retraite Intercommunale, d'un montant de 200.000 Fr pour financer différents travaux dans cet établissement,

- décidé d'allouer, dès à présent, une subvention d'un montant de 2.000 Fr au syndicat paragrêle,

- approuvé des avenants d'assurances concernant la responsabilité civile des sapeurs-pompiers ainsi que des véhicules automobiles,

- désigné un Chef d'Entreprise et un Compagnon pour faire partie de la commission de révision des listes électorales de la Chambre des Métiers,

- décidé de contracter un emprunt de 300.000 Fr pour financer les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

Avant de clore la séance, M. le Maire a tenu à remercier le Conseil Municipal, le personnel communal, pour l'amitié, la confiance qu'ils lui ont témoignées tout au long de sa carrière de Maire de la commune depuis 1961 en soulignant, avec un peu d'amertume, que c'était la dernière séance qu'il présidait avant les élections municipales.

BUDGET PREVISIONNEL 1989

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2,263,030.00F 64%	2,577,540.00F 73%
INVESTISSEMENT	1,264,590.00F 36%	950,080.00F 27%
	-----	-----
	3,527,620.00F --+	3,527,620.00F
	+	
	-8.38%	
	+	
pour mémoire B.P 88	3,850,401.00F <-+	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	POPULATION =	1088
DETTE AU 01.01.89	3,927,355.56F	SOIT PAR HABITANT 3,609.70F
ANNUITES à PAYER en 89	555,210.00F	SOIT PAR HABITANT 510.30F

----- TABLEAU COMPARATIF DES TAXES FISCALES -----

	Moyenne Nationale 1988	Moyenne Départementale 1988	POLLION- NAY 1988	POLLION- NAY 1989
----- Taxe habitation	11,63 %	14,98 %	6,05 %	6,23 %
Foncier bâti	14,15 %	14,65 %	7,57 %	7,80 %
Foncier non bâti	37,73 %	30,66 %	40,12 %	40,12 %
Taxe Professionnelle	12,91 %		9,32 %	9,60 %

LES EQUILIBRES GENERAUX

	B.P 88	B.P 89	Comparaison B.P 89 / B.P 88	Part de chacun
A- PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2,317,029.00F	2,455,510.00F	5.98%	70%
B- MARGE d'AUTOFINANCEMENT COURANT	75,037.00F	122,030.00F	62.63%	3%
C- RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT	1,458,335.00F	950,080.00F	-34.85%	27%
dont Subventions, F.C TVA, TLE, Dotat. Dot,	578,335.00F	650,080.00F		68%
dont Emorunts	880,000.00F	300,000.00F		32%
TOTAUX	3,850,401.00F	3,527,620.00F	-8.38%	
D- CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	1,736,914.00F	1,900,300.00F	9.41%	54%
E- ANNUITES	580,115.00F	555,210.00F	-4.29%	16%
F- INVESTISSEMENTS REELS	1,533,372.00F	1,072,110.00F	-30.08%	30%
dont Acquisitions	275,372.00F	241,110.00F		22%
dont Trav. Batiments	1,160,000.00F	591,000.00F		55%
dont Trav. Voies et Reseaux	90,000.00F	240,000.00F		22%
dont Autres Travaux Communaux	8,000.00F	0.00F		
TOTAUX	3,850,401.00F	3,527,620.00F	-8.38%	

BUDGET PRIMITIF 1989

+	+	+	+
+	+	+	+
+	A= 70%	+	D= 54%
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	B= 3%	+	E= 16%
+	+	+	+
+	+	+	+
+	C= 27%	+	F= 30%
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+
+	+	+	+

INFORMATIONS SPÉCIALES " ÉLECTIONS MUNICIPALES "

Les élections municipales se dérouleront les 12 et 19 mars 1989 de 8 h à 18 h sans interruption.

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement au bureau de vote, celui-ci sera installé dans la Salle des Associations au Complexe Polyvalent. (autorisation de M. le Préfet).

- NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR : 15 (loi relative aux communes de 500 à 1500 habitants)
- POUR ETRE CANDIDAT il faut : - avoir 18 ans accomplis,
- être inscrit sur la liste électorale de la commune.
- MODE DE SCRUTIN : tout électeur devra présenter sa carte d'électeur et faire preuve de son identité.

Attention ! loi du 30.12.1988, l'électeur signera lui-même la liste d'émergences (munissez-vous de vos lunettes).

- VALIDITE DES BULLETINS DE VOTE relative aux communes de moins de 2.500 habitants. Toutes les solutions sont possibles. L'électeur a le droit de déposer dans l'urne :
 - une liste complète de candidats (15)
 - une liste incomplète,
 - une liste complète ou incomplète sur laquelle il aura rayé des noms,
 - une liste complète ou incomplète sur laquelle il aura rayé des noms, les aura remplacés, ou en aura ajouté d'autres, candidats sur une autre liste ou non candidats,
 - plusieurs listes complètes ou incomplètes sur lesquelles il aura rayé des noms, en aura remplacé par d'autres, à condition que la somme totale des noms ne dépasse pas 15,
 - un bulletin composé par lui-même, où il aura inscrit les noms de son choix sur papier blanc uniquement et dont le format sera :
 - . de 148 mm x 210 mm, soit une 1/2 feuille telle que vous l'avez sous les yeux, pour un bulletin portant trois noms et plus,
 - . de 105 mm x 148 mm, soit 1/4 de feuille pour un bulletin portant 2 noms,
 - . de 74 mm x 105 mm, soit 1/8ème de feuille pour un bulletin portant un seul nom.

DANS TOUS LES CAS, LES NOMS, PRENOMS et LIEU-DIT DEVRONT ETRE DESIGNES CLAIREMENT

NE SERONT PAS TENUS POUR VALABLES :

- les bulletins blancs,
 - les bulletins sans enveloppe ou les enveloppes sans bulletin,
 - les bulletins sur papier couleur,
 - les enveloppes et bulletins présentant des marques de reconnaissance ou des mentions injurieuses,
 - les enveloppes renfermant plusieurs bulletins différents dont le total des noms est supérieur à 15.
-

VOTE PAR PROCURATION /

En cas de maladie, d'impossibilité de se déplacer ou d'absence, l'électeur peut demander à voter par procuration.

Pour ce faire, il devra se présenter au secrétariat de la mairie, puis à la gendarmerie ou au commissariat de police avec sa carte d'électeur et sa carte d'identité. Il peut aussi se présenter directement à la gendarmerie. *Attention ! ne pas attendre les derniers jours.*

En cas d'impossibilité de se déplacer, la gendarmerie se rend au domicile de l'électeur.

- L'électeur désignera son mandataire,
- L'électeur et le mandataire doivent être inscrits sur la même liste électorale.
- Le Mandataire ne devra en aucun cas être porteur de plus de 2 procurations.

PROCLAMATION DES ELUS :

Sont proclamés ELUS au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu au moins la moitié des suffrages exprimés, plus un.

Sont proclamés ELUS au 2ème tour, les candidats ayant obtenu le plus de voix,

A égalité de suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) nous communique :

Une enquête sur l'emploi se déroulera sur le territoire de notre commune du 6 Mars au 2 Avril 1989.

Les enquêteurs devront interroger un certain nombre de personnes. Celles-ci ont été désignées selon un procédé scientifique rigoureusement objectif. L'ensemble des ménages déterminés selon ce procédé dans diverses communes du territoire national constitue un échantillon représentatif de la totalité des foyers existant en France. Les personnes interrogées seront averties par une lettre à en-tête de l'institut mentionnant le nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors d'une telle étude sont couvertes par un anonymat absolu et sont exploitées dans un but purement statistique.

Cette enquête est soumise à la loi n° 51 711 du 7 Juin 1951, garantissant le secret statistique et stipulant également l'obligation de répondre.

Les enquêteurs sont munis d'une carte officielle avec photo qu'ils doivent présenter sur simple demande des enquêtés.

Nous demandons aux personnes inquiètes ou réticentes de bien vouloir accueillir favorablement les enquêteurs de l'INSEE chargés de les interroger.

A NOS AMIS LECTEURS

Depuis 1983, l'équipe de la commission information a tenté de vous tenir informés des décisions de votre Conseil Municipal, ainsi que des différents travaux et actions conduits par votre municipalité. Elle a tenté de se faire, autant que possible, le port parole de la vie associative, très riche, dans notre commune.

Y est-elle parvenue ? Vous seuls, chers lecteurs, pouvez répondre à cette question.

Il apparaît cependant, à travers quelques échos, que notre modeste périodique fut apprécié du plus grand nombre, et c'est là notre récompense.

Après quelques balbutiements au début, il s'est peu à peu amélioré, et tel qu'il se présente à vous aujourd'hui, notre bulletin est revenu exactement à 4,62 Fr le numéro soit un total de 9.000 Fr par année d'information, sans tenir compte bien sûr des 10 à 15 heures de travail bénévole nécessaires à chaque tirage.

Evidemment, nous aurions pu faire éditer une plaquette plus riche, d'une présentation plus élaborée, mais à quel prix ? La somme consacrée à une année d'information n'aurait pas suffi, loin s'en faut, à une seule parution...

En sollicitant encore et encore nos artisans et commerçants installés sur la commune, pour obtenir d'éventuels pavés publicitaires susceptibles d'en diminuer le coût !

En décrochant des annonceurs sur l'extérieur ? C'était aussi encourager la population à délaisser son commerce et ses entreprises locales !

Nous nous sommes refusé cette politique, partant du principe qu'une municipalité doit, au contraire, soutenir et encourager la vie économique sur sa commune.

En réduisant l'information à une seule parution annuelle ?

Ceci nous aurait conduits à vous communiquer des comptes-rendus désuets et à projeter sur l'avenir des prévisions diluées !...

En choisissant la modestie, nous avons opté pour "l'information d'abord".

Chers amis lecteurs, à l'heure où la fin des mandats dissout obligatoirement l'équipe, les membres de la commission tiennent à vous saluer et à vous dire merci pour votre lecture fidèle. Merci surtout à tous ceux qui nous ont manifesté leur soutien.

Dès après les élections, une nouvelle équipe se mettra en place, qui mènera son travail peut être différemment. Qu'importe, nous n'avons pas la prétention de dicter la marche à suivre ...

D'avance nous lui souhaitons : bonne route ! ...

Les membres de la commission information

J. CHAVAND, J. BLIEM, M. JANIER,

D. JANIN-THIVOS, J.P. MARIGNIER



ETAT CIVIL

NAISSANCES : 18 Décembre 1988 Kévin TEULADE
26 Décembre 1988 Alexandre PERNOT
17 Janvier 1989 Rudy VANTORHOUDT
19 Janvier 1989 Elodier PERRIER
01 FEVRIER 1989 Maud JASSERAND

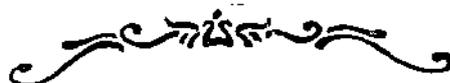
MARIAGE : 24 Décembre 1988 Lucien CLAIRET et Mireille SEVERI

DECES : 18 Février 1989 Maurice RABAUD 57 ans
20 Février 1989 Marius GUERPILLON 87 ans

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1er JANVIER et le 31 MARS 1972 doivent se faire recenser entre le 1er et le 30 AVRIL 1989.

Se présenter au secrétariat de Mairie, muni du livret de famille des parents.



P R E S S E I N F O R M A T I O N

Suite à la restructuration du réseau des correspondants locaux du PROGRES, beaucoup d'entre eux ont été purement et simplement éliminés par la direction du journal. Notre dévouée secrétaire de Mairie qui remplissait cet office depuis bien des années est de ceux-là.

Nous estimons cette mesure absolument regrettable, tant au regard du correspondant "remercié" qu'à celui de la diffusion de l'information au niveau local.

Depuis l'application de ces nouvelles structures, le 8 Novembre dernier, les pages banlieue LYON-MATIN et le PROGRES sont communes.

Les articles de la vie locale sont adressés au Progrès qui en assure la mise en page.

Les responsables d'associations ou sociétés doivent envoyer leurs communiqués à Mme HECTOR, le Rousseau - 69670 VAUGNERAY. Une boîte aux lettres "Le Progrès" est à leur disposition dans le hall de la Mairie de VAUGNERAY. En cas d'urgence, téléphoner au 78.45.83.32.

Les avis de décès ou remerciements sont transmis par téléphone chaque jour jusqu'à 21 h pour parution le lendemain.

Le correspondant local est un lien entre le lecteur et le journal, n'hésitez pas à appeler pour établir vos abonnements, tracer vos encarts publicitaires, rédiger vos petites annonces, l'informer d'un fait divers.

A.S.C.P. - SPORTS ET LOISIRS

C'est un QUARATHON nouveau que vous découvrirez cette année à Pollionnay.

- NOUVEAU quant à la date : le 17 Septembre.

(les dix premières éditions ont toutes eu lieu le 1er dimanche d'octobre ... mais la concurrence est rude, et nous avons choisi une date fonction du calendrier des courses dans la région),

- NOUVEAU quant au style : nous souhaitons attirer les concurrents par autre chose que des lots... que nous avons par ailleurs du mal à trouver. Aussi nous innovons avec, outre les 10 et 20 km, une épreuve de V.T.T. autrement dit de "vélo tout terrain".

C'est un sport nouveau, non bruyant, non polluant, et que devrait favoriser la diversité des chemins de notre commune.

Une réunion de préparation à lieu le VENDREDI 10 MARS à 20 h 30 à la SALLE DES ASSOCIATIONS.

Les volontaires seront les bienvenus.

A.S.C.P. Maison de la Rencontre

Que se passe-t-il à la Maison de la rencontre ?

Notre soirée diapositives sur l'INDE, du 10 FEVRIER dernier où Laurent MURE nous a fait partager ses 50 jours d'aventure, a connu un réel succès. Une importante documentation sur ce pays est toujours à votre disposition à la Bibliothèque municipale.

A propos de notre sortie culturelle de MAI 1989 prévue à la Croix-Rousse, la fermeture, le dimanche, des musées et traboules nous oblige à vous proposer cette visite le :

- samedi 20 MAI après-midi

départ à 13 h 30 très précises (solution qui permet aux enfants d'y participer)

Programme : .Maison des Canuts : exposition de tissus anciens, de vieux métiers en activité, tout sur le velours, la passementerie, la guimperie etc... possibilité d'achat d'articles en soie,

.Boulevard des canuts : fresque murale,

.le gros caillou, les remparts (vestiges),

.circuit des traboules : du gros caillou aux quais du Rhône et retour par l'itinéraire de l'ancienne ficelle (métro)

Possibilité de terminer la journée ensemble dans un restaurant croix-roussien.

Le maintien de cette sortie le dimanche nous amènerait à trouver une autre destination. Aussi dès nos prochains "dimanches cafés" les 5 et 19 Mars, ne manquez pas de nous donner votre avis, vos suggestions et confirmer votre participation.

Bibliothèque Municipale



L'ouverture de la bibliothèque entre 12 h 45 et 13 h 30 le vendredi aux enfants prenant leur repas à la cantine est un grand succès.

Nous ne sommes pas trop de deux adultes pour recevoir les classes enfantine et élémentaire. Voici pourquoi nous sollicitons les personnes, mamans ou non qui aimeraient venir nous aider au cours de cette permanence.

Retenez le 15 AVRIL (samedi) en soirée, salle des Associations : la Bibliothèque municipale et l'Ecole de Musique reçoivent MARIE LECNHARDT, jeune harpiste genevoise, élève au Conservatoire supérieur de Lyon.

Elle nous offrira un récital sur son instrument et répondra aux questions que nous lui poserons.

ECOLE DE MUSIQUE

L'ASSEMBLEE GENERALE de l'Ecole de Musique de Pollionnay aura lieu :
- le lundi 20 MARS 1989 à 20 h 45 à l'ECOLE DE MUSIQUE.



ASSOCIATION DES FAMILLES

L'Assemblée générale de l'Association des familles de Pollionnay a eu lieu le Vendredi 17 Février.

Le Président Michel CELLIER a rappelé le rôle de l'association : *"tous les gens qui ont des intérêts communs à défendre ou à promouvoir, s'associent. Il en est de même pour les familles. Elles ne manquent pas de difficultés pour vivre et réussir leur tâche. C'est en étant unies, organisées, associées, qu'elles pourront vaincre les difficultés."*

Il faut une action de service, une action de représentation, une action éducative. C'est la raison d'être du mouvement familial et des associations familiales!"

Il a rappelé également les activités organisées par l'Association des familles de Pollionnay : cours de gym enfants et adultes, cours de couture, repas des anciens, repas froids et une exposition à la foire, ramassage des vieux papiers et du verre, et, en collaboration avec les associations du secteur deux bourses aux vêtements par an.

Les objectifs pour 1989 sont le maintien des activités en place, le développement de la gym pour enfants, la recherche de nouvelles familles et la remotivation des adhérents.

Il est à signaler qu'un service informatique concernant l'orientation des jeunes est en cours de réalisation à la Fédération des Familles du Rhône.



10 ans déjà que les classes en "0" reprenaient la tradition des conscrits à POLLIONNAY.

Vendredi 24 Février, une quarantaine de "0" se sont retrouvés pour se préparer à recevoir le drapeau que les classes en "9" leur laisseront le 23 AVRIL.

Après avoir désigné leur bureau ces classards ont évoqué leurs souvenirs de la première fois. C'est avec enthousiasme et bonne humeur qu'ils recommencent cette année.

Tous les conscrits en "0" sont cordialement invités à venir s'unir au groupe.

CLASSES EN 7

Les classes en 7 ont retenu la date du DIMANCHE 25 JUIN 1989 pour une petite "virée" dans le Gard, histoire de ne pas laisser retomber l'esprit d'amitié qui anime le groupe.

NOUVEAU !

UN CLUB V. T. T. À POLLIONNAY

Bonjour,

Le Vélo Tout Terrain se conjugue avec sourire, nature et évasion.

Loisirs V.T.T. ouvert depuis le 1er Février 1989 (local de l'ex-épicerie) à POLLIONNAY 69290 - Tél. 78.48.15.45

Nous faisons :

- . de la location (nous pouvons vous accompagner si vous le désirez),
- . de la vente (neuf et occasion)
- . de la vente d'accessoires et d'articles de sport,
- . entretien et gardiennage.

Nous vous signalons aussi l'ouverture du Club V.T.T. des Monts du Lyonnais.

Des sorties sont prévues tous les dimanches à 9 h, demi-journée et journée.
Point de rendez-vous Loisirs VTT POLLIONNAY.

A bientôt !

Isabelle RECH
